

## PLANNINGS FAMILIAUX

## Pilule du lendemain : guerre entre Maggie et la Wallonie

Nouvelle polémique entre la ministre fédérale de la Santé Maggie De Block (Open VLD) et la Wallonie. Cette fois, c'est le débat sur la possibilité de distribuer gratuitement la pilule du lendemain dans les centres de planning familial qui bloque.

Concrètement, la ministre de la Santé s'oppose à deux propositions de loi du PS et d'Ecolo qui demandent respectivement le stockage et la délivrance de pilules du lendemain via les plannings familiaux et la mise en place d'un « pass contraception ». Maggie De Block s'appuie sur les avis de l'Académie de médecine de Belgique et du Conseil supérieur des médecins spécialistes et généralistes.

**PLAQUETTE SOUS CONDITION**  
*«La ministre demande à la Région wallonne de se positionner sur la distribution de pilules contraceptives et du lendemain dans les centres de planning familial en cher-*

*chant une solution légale afin de maintenir l'accès à ces pilules», nuance le ministre wallon de la Santé, Maxime Prévot (cdH), qui cherche une solution. «Il est proposé que les discussions entre les pharmacies et les plannings reprennent», précise Maxime Prévot.*

Le ministre wallon va proposer une procédure stricte, mais qui pourrait rendre possible la distribution de pilules. Celle-ci prévoit qu'après une première interruption volontaire de grossesse, la patiente procède à une anamnèse pour recevoir un traitement qui lui sera donné en pharmacie. Cependant, le médecin du centre de planning familial peut encore donner une plaquette de pilules contraceptives et une pilule du lendemain, dans les limites de la réglementation sur les échantillons. En l'absence de médecin au Centre, la patiente pourra s'adresser à la pharmacie de son choix, de préférence celle où elle a l'habitude de se rendre. ●

**D.SCA.**